

**CONSEIL D'ETAT**

Château cantonal  
1014 Lausanne

Département fédéral des finances  
Bundesgasse 3  
3003 Berne

*Envoi par courrier électronique en format word  
et pdf à vernehmlassungen@sif.admin.ch*

Réf. : 22\_COU\_869

Lausanne, le 16 février 2022

**Consultation fédérale (CE) Transfert dans la LIMF de la mesure visant à protéger  
l'infrastructure boursière suisse**

Madame, Monsieur,

A la suite de votre courrier du 17 novembre 2021 concernant la consultation susmentionnée, le Gouvernement vaudois vous informe qu'il n'a pas de remarque particulière à émettre sur le projet de loi proposé.

En vous remerciant de nous avoir consultés, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre haute considération.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LA PRESIDENTE

LE CHANCELIER



Nuria Gorrite



Aurélien Buffat

**Copies**

- Office des affaires extérieures
- Secrétariat général du Département de l'économie, de l'innovation et du sport